N° Association : W532002278
contact@moulindego.com
www.moulindego.com

Charte écotouristique du Moulin de Gô

Préambule

Le Moulin de Gô est un site patrimonial vivant, animé par l'association des Amis du Moulin de Gô, dont la vocation est de préserver, valoriser et transmettre un héritage historique, culturel et environnemental.
Consciente de son rôle sur le territoire, l'association s'engage à développer un écotourisme responsable, conciliant : - la préservation du patrimoine et des paysages, - le respect de l'environnement et de la biodiversité, - la valorisation des ressources et savoir-faire locaux, - l'accueil, la sensibilisation et l'inclusion de tous les publics.
La présente charte formalise ces engagements et constitue un cadre de référence partagé par l'ensemble des acteurs du Moulin de Gô.

Article 1 – Engagement patrimonial

Le Moulin de Gô s'engage à :

- Préserver l'intégrité du bâti, des mécanismes et du bief,
- Transmettre les savoir-faire liés à la meunerie et à l'énergie hydraulique,
- Valoriser le patrimoine matériel et immatériel à travers les visites, animations et supports pédagogiques.

Article 2 – Engagement environnemental

Le Moulin de Gô s'engage à :

- Réduire son empreinte écologique (énergie, eau, déchets),
- Favoriser les énergies renouvelables et les usages sobres,
- Mettre en œuvre une gestion responsable des déchets (tri, réduction, compostage),
- Préserver la qualité des milieux naturels et des ressources en eau.

Article 3 – Engagement en faveur de la biodiversité

Le Moulin de Gô s'engage à :

- Protéger et restaurer les écosystèmes présents sur le site,
- Favoriser la biodiversité par des aménagements adaptés,
- Développer des actions d'observation et de sensibilisation du public à la faune et à la flore.

Article 4 – Engagement territorial et économique

Le Moulin de Gô s'engage à :

- Soutenir les circuits courts et les producteurs locaux,
- Valoriser les produits issus du moulin,
- Développer des partenariats avec les acteurs du territoire, - contribuer à une économie locale durable et solidaire.

Article 5 – Engagement éducatif et citoyen

Le Moulin de Gô s'engage à :

- Sensibiliser les visiteurs aux enjeux écologiques et patrimoniaux,
- Proposer des actions pédagogiques accessibles à tous les publics,
- Encourager des comportements écoresponsables,
- Former les bénévoles et intervenants à la médiation environnementale.

Article 6 – Engagement pour une mobilité durable

Le Moulin de Gô s'engage à :

- Encourager les modes de déplacement doux pour l'accès au site,
- Faciliter l'accueil des visiteurs à pied, à vélo ou en covoiturage,
- Améliorer la signalétique et les aménagements favorisant une mobilité écoresponsable.

Article 7 – Engagement pour l'accessibilité et l'inclusion

Le Moulin de Gô s'engage à :

- Améliorer l'accessibilité du site dans la limite des contraintes patrimoniales,
- Développer des supports de visite adaptés,
- Proposer des visites inclusives,
- Former les bénévoles à l'accueil de tous les publics.

Article 8 – Mise en œuvre et suivi

Les engagements de la présente charte sont mis en œuvre de manière progressive et réaliste.
Ils font l'objet :

- D'un suivi annuel à l'aide d'indicateurs (KPI),
- D'une présentation en Conseil d'Administration et en Assemblée Générale,
- D'une démarche d'amélioration continue.

Article 9 – Portée de la charte

La présente charte :

- S'applique à l'ensemble des activités du Moulin de Gô,
- Engage l'association, ses bénévoles, ses partenaires et ses prestataires,
- Peut être signée par les partenaires souhaitant s'inscrire dans cette démarche.

Article 10 – Adoption et signature

La charte écotouristique du Moulin de Gô est adoptée par le Conseil d'Administration de l'association des Amis du Moulin de Gô.

Elle entre en vigueur à compter de sa validation et pourra être révisée si nécessaire.

DIFFUSION ET PROMOTION DE LA CHARTE
L'association « Les Amis du Moulin de Gô » s'engage à diffuser largement sa charte Ecotourisme auprès de tous les adhérents, bénévoles ainsi qu'aux parties prenantes internes et externes, afin de sensibiliser à l'importance de la protection de l'environnement et de la biodiversité.

Fait à Saint Pierre sur Erve, le 24 janvier 2026

Pour l'association des Amis du Moulin de Gô
Nom : PORTIER Stéphane Fonction : Président
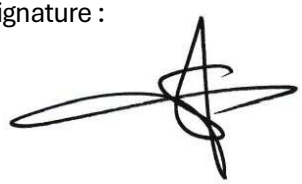
Signature :